

## **Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec (mai 2014)**

### **Introduction**

Les recommandations de la Chambre s'inscrivent dans un contexte qui demeure précaire. La conjoncture économique mondiale reste fragile et difficile à lire, sans oublier que le Québec et sa métropole continuent de faire face à des défis structurels de taille qui menacent leur prospérité.

La faible productivité des entreprises, l'impact du vieillissement de la population sur la main-d'œuvre disponible, l'état lamentable des infrastructures publiques et la précarité des finances publiques du Québec préoccupent les entreprises de la région métropolitaine de Montréal. Aussi, le message de la Chambre est sans équivoque : le gouvernement du Québec doit faire preuve de détermination et poser des gestes immédiats afin d'assainir ses finances publiques, de créer un environnement propice à l'investissement privé et de renforcer l'économie de la métropole.

### **I. Atteindre l'équilibre budgétaire selon les délais prévus en 2015-2016**

La dernière récession a été la moins profonde qu'ait connue le Québec depuis l'après-guerre. Elle a été plus faible et plus courte qu'elle ne l'a été en Ontario, aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE. Tous les emplois perdus durant la récession avaient d'ailleurs été recréés dès mars 2010. De fait, cela fait plus de quatre ans que le Québec a renoué avec la croissance économique. Or, le gouvernement n'a toujours pas réussi à rétablir l'équilibre budgétaire.

Non seulement l'atteinte de l'équilibre a-t-elle été reportée de deux ans l'automne dernier, mais le récent Rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec semble indiquer que cette nouvelle cible sera plus difficile à atteindre qu'anticipé. Cette situation indique que le Québec est aux prises avec un déficit structurel. Jumelé à un niveau de dette élevé, cela crée une situation d'extrême vulnérabilité en cas de détérioration prononcée et inattendue de l'économie. Rappelons qu'en moyenne, nous avons connu des récessions tous les cinq à huit ans depuis la Seconde Guerre mondiale.

- **La Chambre insiste sur la nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire dès 2015-2016.** Un autre report serait dangereux et irresponsable. Il témoignerait d'une perte de contrôle budgétaire et enverrait un signal négatif aux investisseurs et institutions bancaires. Il mènerait inévitablement à une dégradation de notre cote de crédit et donc à un taux d'emprunt et à un service de la dette plus élevés – sachant que ce dernier représente déjà plus de 12 % des dépenses publiques. Nous devons éviter de sombrer dans cette spirale destructrice pour notre économie et nos finances publiques.
- **L'atteinte de l'équilibre budgétaire doit se faire par un contrôle serré des dépenses publiques et non par une augmentation du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises.** Le seul choix responsable est de réaliser une croissance des dépenses inférieure à la croissance économique. À partir de 2015-2016, le rythme de croissance des dépenses devrait suivre celui de l'économie.

- **Une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous demandons au gouvernement de respecter son engagement d'allouer la moitié des surplus au remboursement de la dette et l'autre moitié à l'allègement du fardeau fiscal.** Toujours dans l'optique de rétablir une marge de manœuvre pour affronter les détériorations cycliques et inévitables de l'économie québécoise, le gouvernement devra respecter les cibles de diminution de la dette par rapport au PIB d'ici 2026. Si les surplus s'avèrent insuffisants pour réduire notre endettement, la Chambre est d'avis qu'il faudra évaluer la pertinence de privatiser totalement ou partiellement certaines sociétés d'État.

## **II. Assurer une fiscalité compétitive qui encourage la croissance économique et la participation au marché du travail**

L'engagement du gouvernement à mettre en place une commission chargée d'effectuer une révision du régime fiscal du Québec fait directement écho à nos demandes. Nous encourageons le gouvernement à annoncer sa mise en place dans les meilleurs délais.

La fiscalité du Québec doit encourager davantage l'investissement, le travail et l'effort. Cela est primordial pour avoir des finances publiques saines à long terme, surtout dans un contexte de vieillissement de la population. **Pour ce faire, nous invitons le gouvernement à respecter quatre principes qui devraient guider la révision du régime fiscal :**

- **Il faut donner la priorité à la baisse des impôts sur le revenu, sur les profits des sociétés et des taxes sur la masse salariale.** Des niveaux d'imposition trop élevés font fuir le capital et les ressources les plus mobiles, alors que notre économie souffre à cause d'investissements en capital trop faibles et appréhende une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En ce qui a trait aux taxes sur la masse salariale, les experts s'entendent pour dire qu'elles découragent l'embauche et l'investissement et que, par conséquent, elles sont particulièrement nocives pour la croissance économique.
- **Il faut lancer un juste signal de prix en ayant davantage recours à la tarification des services publics et il faut également privilégier une hausse de la taxe de vente.** Des tarifs publics qui envoient un meilleur signal de prix permettent d'orienter le comportement des consommateurs dans la bonne direction et ainsi d'éviter une surconsommation des biens et services livrés par l'État et ses sociétés d'État. De plus, comme l'ont souligné plusieurs experts, la taxe de vente décourage moins l'embauche et l'investissement et nuit donc moins à l'activité économique que d'autres outils fiscaux tels que les impôts sur le revenu.
- **Il faut revoir l'ensemble des programmes et mesures d'aide financière et fiscale accordés aux entreprises** et ne retenir que ceux qui ont un impact positif et réel sur l'innovation et la productivité des entreprises.
- Enfin, **il faut veiller à ce que toute modification au régime fiscal soit graduelle et annoncée à l'avance** afin de maintenir une prévisibilité de l'environnement d'affaires et de permettre aux agents de bien s'adapter.

L'objectif premier de cette réforme devrait être de recalibrer le régime fiscal pour mieux soutenir la création de richesse et assainir les finances publiques. La Chambre pourrait collaborer à cette initiative en mobilisant ses membres pour aider le gouvernement à identifier les outils fiscaux les plus stratégiques du point de vue des entreprises.

Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement devra, comme il s'y est engagé, réduire le fardeau fiscal des entreprises. Comme l'ont démontré plusieurs experts, le taux de pression fiscale du Québec est supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Il est donc nécessaire, pour améliorer la compétitivité de l'environnement d'affaires, de diminuer le fardeau fiscal notamment des entreprises.

### **III. Maintenir les initiatives stratégiques qui ont un impact direct sur la compétitivité de nos entreprises et de notre économie**

Nous saluons l'engagement du gouvernement à mettre sur pied une commission permanente de révision de programmes et de leur mode de livraison. Une telle initiative est nécessaire pour améliorer la productivité et l'efficacité de l'appareil gouvernemental.

Cela dit, le gouvernement doit faire preuve de vigilance dans ses compressions de dépenses afin de ne pas compromettre la croissance économique. À cet effet, **il doit maintenir les programmes et initiatives stratégiques qui ont un impact positif sur l'investissement privé, la productivité et la compétitivité des entreprises de la métropole et du reste du Québec.**

La Chambre demande au gouvernement de maintenir, voire de renforcer les initiatives prioritaires suivantes :

#### **A. Réaliser rapidement les grands projets de transport de la métropole**

Nous saluons l'engagement du gouvernement à rétablir les crédits du Plan québécois des infrastructures. Nous l'invitons à réaliser rapidement les projets de transport prioritaires afin d'améliorer la fluidité de circulation des biens et des personnes.

1. En matière de **transport en commun**, les projets suivants doivent être priorisés :
  - La mise en place de mesures préférentielles pour autobus
  - L'implantation du SRB Pie-IX
  - Le prolongement de la ligne bleue jusqu'à Anjou
  
2. **Les projets routiers suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière et être complétés le plus rapidement possible :**
  - La reconstruction des infrastructures le long du lien routier entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville, incluant l'échangeur Dorval, l'échangeur Turcot et les autres échangeurs sur le tracé
  - L'amélioration de l'accès au Port de Montréal
  - Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie

## **B. Renforcer la qualité et augmenter la disponibilité des ressources humaines pour nos entreprises**

1. Améliorer l'attraction, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés :
  - **Le gouvernement doit sélectionner expressément les immigrants en fonction des besoins du marché du travail.** Ainsi, il doit privilégier les immigrants qui ont des acquis et compétences dans les secteurs et professions à forte demande, qui maîtrisent le français et dont les acquis et compétences sont facilement reconnus. Dans les cas où la situation l'exige, le gouvernement devra également cibler des immigrants qui ont une connaissance au moins fonctionnelle de l'anglais.
  - **Le gouvernement doit maintenir le soutien aux organisations clés de la métropole qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et les organisations locales et les travailleurs immigrants.** À cet égard, le programme Interconnexion de la Chambre a déjà fait ses preuves. Au total, ce sont 680 professionnels immigrants et 340 entreprises qui ont participé aux activités de maillage durant les huit derniers mois (avec un taux d'emploi des immigrants sondés de 65 %).
  - **Le gouvernement doit hausser le volume d'immigration au Québec dans une fourchette de 60 000 à 65 000 personnes par année** afin de maintenir notre poids démographique au Canada et d'assurer la disponibilité de la main-d'œuvre pour les entreprises à plus long terme.
2. Renforcer les établissements d'enseignement supérieur de la métropole

Face aux enjeux de démographie et de productivité, les établissements universitaires de la métropole seront plus que jamais appelés à jouer un rôle crucial dans le développement de notre économie.

**Le gouvernement doit maintenir son engagement à hausser le financement des établissements universitaires. Il doit s'assurer que le financement qui leur est dédié est adéquat, stable et prévisible.** Il doit donc veiller à corriger le sous-financement structurel dont souffrent nos universités afin qu'elles soient compétitives face aux grandes institutions universitaires nord-américaines.

## **C. Soutenir l'entrepreneuriat et la relève entrepreneuriale**

Le Québec crée moins d'entreprises qu'ailleurs au Canada et fait face à un important défi de relève d'entreprises. Le gouvernement doit ainsi :

- **soutenir l'entrepreneuriat en améliorant l'accès au financement et en poursuivant les initiatives destinées à alléger le fardeau administratif et réglementaire des PME.**
- **faciliter le transfert d'entreprises en modifiant la fiscalité afin que la relève entrepreneuriale puisse bénéficier des mêmes avantages peu importe le choix du successeur.** Selon les règles actuelles, il est plus avantageux de transférer son entreprise à un tiers plutôt qu'à une personne de sa famille. Cette situation nuit à la relève entrepreneuriale au Québec, surtout considérant que 60 % des PME du Québec sont de nature familiale.

## D. Mieux soutenir et protéger nos fleurons économiques

Le développement d'un bassin de grandes entreprises à propriété québécoise doit faire partie de notre stratégie de croissance. Outre la richesse que créent ces sociétés à partir de leurs opérations, elles jouent un rôle économique important grâce à la présence de leur siège social au Québec, en particulier dans la région métropolitaine.

Les sièges sociaux jouent un rôle économique considérable dans la métropole. Ces sièges procurent de nombreux emplois de haut niveau et bien rémunérés et contribuent au chiffre d'affaires d'un vaste réseau de fournisseurs locaux, notamment dans le secteur des services professionnels.

Le gouvernement du Québec doit mettre en place les mesures nécessaires pour s'assurer de bien protéger nos fleurons. Or nos entreprises sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles sont la cible d'offres d'achat hostiles. Cette situation peut être corrigée en appliquant des mesures qui existent déjà dans d'autres juridictions en Amérique du Nord. Dans ce contexte, le prochain budget devrait préciser l'intention du gouvernement concernant :

- **la mise en œuvre rapide des recommandations du rapport du *Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises*, déposé en février dernier.**
- **l'adoption de la modification de la Loi sur les sociétés par actions du Québec afin de mieux outiller les conseils d'administration lorsqu'une offre d'achat publique non sollicitée leur est présentée.** De telles mesures consolideront le rôle de centre décisionnel de la métropole en favorisant la rétention de nos sièges sociaux, essentiels au développement de la métropole.

## E. Miser sur le développement de nos ressources naturelles

L'exploitation équilibrée, durable et responsable de nos ressources naturelles représente un formidable atout pour le Québec et sa métropole. D'ailleurs, la Chambre a produit deux études qui démontrent l'importance des ressources naturelles et de la transformation métallique pour la région métropolitaine de Montréal.

La première étude<sup>1</sup> identifie des retombées potentielles de l'exploitation des ressources naturelles de l'ordre de 51,8 milliards de dollars et la création ou le maintien de plus de 14 000 emplois au cours des 25 prochaines années dans la métropole. La seconde<sup>2</sup> démontre que les retombées économiques de la transformation métallique pour la région métropolitaine de Montréal sont de l'ordre de 1,8 milliard de dollars par année et qu'elles assurent le maintien de 19 000 emplois directs et indirects.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement s'est engagé à relancer le développement de nos ressources naturelles par la réactivation du Plan Nord.

**La Chambre demande au gouvernement de préciser rapidement son plan pour l'investissement dans les ressources naturelles et de veiller à ce que les infrastructures de transport liées à ces derniers soient développées.**

---

<sup>1</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Avril 2012. *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole.*

<sup>2</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Février 2013. *La transformation métallique et la métropole : un alliage durable et prometteur.*

**La Chambre encourage également le gouvernement à favoriser le développement de l'exploitation pétrolière afin de diminuer notre déficit commercial et d'approvisionner nos raffineries en pétrole québécois. Les redevances pétrolières pourraient servir à approvisionner le Fonds des générations et ainsi réduire notre endettement.**

#### **IV. Renforcer Montréal en tant que métropole du Québec**

Un Québec prospère repose sur une métropole et une ville-centre prospères. Or la métropole fait face à des défis majeurs, dont le déficit d'entretien de ses infrastructures routières et d'aqueduc et le financement des régimes de retraite de ses employés. Ces deux éléments exercent une très forte pression sur le cadre financier de Montréal et sa capacité à déployer un environnement d'affaires compétitif. La Chambre demande au gouvernement de corriger une situation fiscale et structurelle qui pénalise la métropole. Il doit ainsi :

- **négoier rapidement une nouvelle Entente Québec-municipalités.** Cette nouvelle entente devrait préserver les acquis du pacte de 2007-2013, bonifier l'enveloppe totale, comprendre un partage des revenus générés par la taxe de vente du Québec et ainsi accorder à la Ville de Montréal de nouvelles sources de revenus.
- **déposer dans les meilleurs délais un projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite** afin de permettre à la Ville de Montréal tout comme aux autres municipalités de la région métropolitaine d'instaurer un nouveau partage des coûts des régimes de retraite entre elles et leurs employés (incluant les nouveaux déficits).
- **déposer un projet de loi afin de fournir à Montréal un statut particulier de métropole.** Ce dernier doit lui permettre de disposer de plus de pouvoir et d'une plus grande autonomie. Ces pouvoirs supplémentaires s'illustrent entre autres par une plus grande latitude réglementaire quant à la planification territoriale et par **une plus grande autonomie dans l'établissement de nouvelles sources de financement ne dépendant pas du seul rôle foncier.**

#### **Conclusion**

Le gouvernement doit préciser les mesures nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus, soit en 2015-2016. Il doit également réformer sa fiscalité et réviser l'ensemble de ses programmes afin d'avoir des finances publiques saines à long terme.

Le gouvernement doit aussi préparer le Québec de demain en poursuivant la mise en place d'initiatives stratégiques pour soutenir l'investissement privé et la création de richesse. Ainsi, il doit poursuivre ses investissements dans les infrastructures structurantes et prioritaires, assurer la disponibilité et la qualité du capital humain pour nos entreprises, soutenir l'entrepreneuriat et exploiter de façon responsable nos ressources naturelles. Le gouvernement doit finalement accorder à Montréal les pouvoirs qui lui permettront de jouer pleinement son rôle de métropole du Québec, en commençant par de nouvelles sources de financement. Une métropole forte est une condition essentielle pour un Québec prospère.